

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur Représentant les Actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ASSURANCES MAGHREBIA VIE lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger au sein de son Conseil d'Administration.

1- Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Justifier d'une participation individuelle ne dépassant pas 0,5% du capital social des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou avoir été au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou un salarié des ASSURANCES MAGHREBIA VIE, détient un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du Président Directeur Général, Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du Directoire ou salarié

des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ou d'une société appartenant au même groupe ;

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ASSURANCES MAGHREBIA VIE ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas être un failli non réhabilité, un mineur, un incapable et une personne condamnée à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Ne pas être une personne condamnée pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ou une personne qui en raison de ses charges ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

2- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration des ASSURANCES MAGHREBIA VIE détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- Le curriculum vitae du candidat mis à jour et signé ;
- Une copie d'une pièce d'identité ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital des ASSURANCES MAGHREBIA VIE.

3- Modalités et date limite de dépôt de candidature

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** ».

Cette enveloppe doit être soit transmise à la société par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le 17 février 2023.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

4- Choix de(s) candidat(s)

Les candidats seront retenus par ASSURANCES MAGHREBIA VIE compte tenu du respect des conditions exigées. Les candidats retenus, sous réserve de validation des autorités compétentes, seront proposés pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote de l'Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats occupés dans d'autres conseils d'Administration :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro sis(e) au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Assurance ASSURANCES MAGHREBIA VIE déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas piétiner les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature